AGENCE SAGA SAS

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros Dont le siège social se situe au 17 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS Numéro 930 988 035 au R.C.S. de Paris

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale de la SAS en date du 6 août 2024

L'an 2024, Le 6 août, A 9h00, Au 17 rue Alexandre Dumas à PARIS (75011),

Les actionnaires de l'Agence SAGA, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, immatriculée au RCS de ***, sous le numéro SIREN *** se sont réunis en Assemblée Générale après avoir été convoqué régulièrement par Madame Sarah RAYCZAKOWSKI en qualité de Présidente.

Sont présents et ont émargé sur la feuille de présence :

- Gabrielle BOUREZ PELLETIER avec 49 actions sur 100,
- Sarah RAYCZAKOWSKI avec 51 actions sur 100.

Madame Gabrielle BOUREZ PELLETIER est désignée comme secrétaire de la séance.

Madame Sarah RAYCZAKOWSKI préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Agence SAGA SAS. Elle constate que l'ensemble des associés est présents et que le quorum est atteint.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant : Fixation de la rémunération de la Présidente.

Résolution unique

L'assemblée générale décide que la Présidente ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 juillet 2024.

L'assemblée générale adopte cette résolution par 100 voix sur 100.

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été examiné et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de ce qui précède, qui a été signé, après lecture aux associés présents, par la Présidente de séance.

Fait à Paris, le 6 août 2024,